

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MÉKINAC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac tenue à la salle de l'Age d'Or au 1455 Route Ducharme le dix-septième jour du mois de mars deux mil onze (17/03/2011) à compter de quinze heures (15 :00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Mme Marlène Doucet	M. Robert Jr Doucet
M. Robert Tessier	M. Sébastien Doucet
Mme Marjolaine Guérin	M. Jean-Marie Perron

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire.  
M. Robert Jourdain, secrétaire-trésorier est aussi présent.

**Ouverture de l'assemblée.**

Il est constaté que la convocation a été faite par M. Guy Dessureault, maire et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal

**Le sujet à l'ordre du jour est :**

1. Régie des Incendies de la Vallée du St-Maurice / Retrait de Hérouxville et Nouvelle entente

**Tous les membres du Conseil étant présents et sont tous d'accord d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour.**

2. Nomination du responsable à la Politique de Gestion Contractuelle

**AMÉNAGEMENT INSTALLATION SEPTIQUE – TERRAIN CAMPING**

3. Invitation pour la fourniture des fosses septiques et bassin – Pré-achat
4. Publication sur site SEAO pour appel d'offres pour travaux

**RÉSOLUTION #2011-03-051**

Régie des Incendies de la Vallée du St-Maurice /  
Conditions de retrait de Hérouxville

**Considérant que :** la Régie intermunicipale d'incendies de la Vallée du Saint-Maurice a été constituée par entente intermunicipale approuvée le 21 mars 2007;

**Considérant que :** la Paroisse d'Hérouxville a adhéré à l'entente intermunicipale le 29 avril 2008;

**Considérant que :** la Paroisse d'Hérouxville a, conformément à l'article 8 de l'entente, informé les autres municipalités parties à l'entente de son intention d'y mettre fin le 7 avril 2011;

**Considérant que :** les municipalités de Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac et de Trois-Rives désirent continuer à être desservies par la Régie intermunicipale d'incendies de la Vallée du Saint-Maurice;

**Considérant qu' :** il y a lieu de conclure une nouvelle entente pour prévoir le maintien de la Régie intermunicipale d'incendies de la Vallée du Saint-Maurice ;

**Considérant que :** les municipalités de Grandes-Piles, Saint-Roch de Mékinac, Trois-Rives et Hérouxville accepte les conditions de retrait de la Paroisse d'Hérouxville que les municipalités ont convenus entre elles ;

**En Conséquence ;** il est proposé par M. Sébastien Doucet appuyé par M. Robert Jr Doucet et résolu que le conseil municipal de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac

- accepte le retrait de la municipalité d'Hérouxville comme membre de la Régie Intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice ;
- accepte les conditions de retrait s'y rattachant ;
- autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac les conditions de retraits de la paroisse de Hérouxville, de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice.

-Adoptée-

**Résolution numéro 2011-03-052** Régie des Incendies de la Vallée du St-Maurice / Nouvelle entente

**Considérant que :** la Régie intermunicipale d'incendies de la Vallée du Saint-Maurice a été constituée par entente intermunicipale approuvée le 21 mars 2007;

**Considérant que :** la Paroisse d'Hérouxville a adhéré à l'entente intermunicipale le 29 avril 2008;

**Considérant que :** la Paroisse d'Hérouxville a, conformément à l'article 8 de l'entente, informé les autres municipalités parties à l'entente de son intention d'y mettre fin le 7 avril 2011;

**Considérant que :** les municipalités de Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac et de Trois-Rives désirent continuer à être desservies par la Régie intermunicipale d'incendies de la Vallée du Saint-Maurice;

**Considérant qu' :** il y a lieu de conclure une nouvelle entente pour prévoir le maintien de la Régie intermunicipale d'incendies de la Vallée du Saint-Maurice ;

**Considérant que :** les municipalités de Grandes-Piles, Saint-Roch de Mékinac, Trois-Rives et Hérouxville acceptent les conditions de retrait de la Paroisse d'Hérouxville que les municipalités ont convenus entre elles ;

**En Conséquence ;** il est proposé par M. Robert Tessier appuyé par Mme Marjolaine Guérin et résolu que le conseil municipal de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac :

- accepte le retrait de la municipalité d'Hérouxville comme membre de la Régie Intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice ;
- adopte la nouvelle entente avec les conditions s'y rattachant ;
- autorise le maire et directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac la nouvelle entente et ses annexes.

-Adoptée-

**Résolution numéro 2011-03-053** Nomination du responsable à la Politique de Gestion Contractuelle

**Attendu** la politique #2010-12-241 de gestion contractuelle adoptée par les membres du Conseil le 13 décembre 2010;

Il est proposé par M. Marjolaine Guérin appuyé par M. Jean-Marie Perron et résolu de nommer le directeur général responsable de fournir toute information concernant les appels d'offres.

-Adoptée-

**Résolution numéro 2011-03-054** Invitation pour la fourniture des fosses septiques et bassin – Pré-achat

**Attendu** l'autorisation par le MAMROT dans le cadre de la subvention FSI du pré-achat concernant les fosses septiques et le bassin de mélange et recirculation;  
**Attendu** le cahier de devis N/Réf : 09-268 préparé par Roy Vézina Associés pour le préachat des fosses septiques et le bassin de mélange et recirculation pour le traitement des eaux usées au Camping municipal et marina St-Roch-de-Mékinac;  
**Attendu** que l'estimé pour l'achat de ces équipements est en dessous de \$ 100,000 ;  
**Attendu** qu'il y a lieu de procéder par invitation auprès d'au moins deux entreprises pour fournir de tels bassins;

il est proposé par M Robert Tessier  
appuyé par M. Sébastien Doucet  
et résolu d'inviter trois entreprises dont les noms apparaissent sur une liste confectionné par le secrétaire-trésorier et déposé aux archives de la Municipalité.

-Adoptée-

**Résolution numéro 2011-03-055** Publication sur le site SEAO pour appel d'offres pour travaux

**Attendu** le devis N/Réf. : 09-268 Mars 2011 traitement des eaux usées d'origine domestique au terrain de camping préparé par Roy Vézina Associés pour soumission publique;

Il est proposé par M. Robert Jr Doucet  
appuyé par Mme Marlène Doucet  
et résolu d'autoriser la publication sur le site SEAO pour appel d'offres afin de construire l'aménagement de l'installation septique au terrain de camping selon le devis N/Ref. :09-268 Mars 2011 préparé par Roy Vézina Associés.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Marjolaine Guérin;  
appuyée par Mme Marlène Doucet.. Il est 15 :15 heures.

-----  
Guy Dessureault  
Maire

-----  
Robert Jourdain  
secrétaire-trésorier